

Comment remettre le poisson à la portée des Marocains?



Publié le : 22 au 28/02/2013

Source : MarocHebdo INTERNATIONAL

Consommation. Au départ, le poisson est relativement abondant et peu cher. Mais, une fois arrivé au consommateur, les prix explosent. La faute aux multiples intermédiaires qui s'interposent entre le mareyeur et le consommateur final.

Samedi 16 février 2013, port de pêche d'Agadir. Vers 11 heures, sous une chaleur torride, malgré l'hiver, les marins pêcheurs débarquent d'un bateau d'importantes quantités de poisson, pour l'essentiel des sardines.

La police des pêches prend ensuite le relais. Cette brigade spéciale, placée sous l'autorité de l'Office national des pêches, et non celle de la Direction générale de la sécurité nationale (DGSN), procède au contrôle des quantités pêchées et leur qualité avant leur acheminement vers la halle au poisson (le marché à la criée) où les mareyeurs rivalisent d'offres pour acheter le poisson. C'est une sorte de vente aux enchères, qui se déroule dans un vacarme assourdissant.

Après, le poisson acheté est déposé dans une grande salle réfrigérée et triée selon sa destination: une grande partie est destinée à l'industrie (plus de 50%), l'autre aux grandes villes du pays et seulement 20% est laissée pour le marché local. Le mareyeur, avant de s'approprier sa marchandise, paye une caution à l'ONP, dont la valeur est supérieure ou égale à 10.000 dirhams, sur laquelle l'office prélève 4% correspondant aux services rendus.

Ce jour-là, le poisson est relativement abondant. Ce qui explique les prix bas sur le marché à la criée: le kilo de la sardine s'est négocié à 2,5 dirhams, la sole 25 dirhams, le merlan 20 dirhams, le saint-pierre 30 dirhams. Mais, une fois arrivés au consommateur, ces prix explosent: la sardine se vend à 15 dirhams, la sole 80 dirhams, le merlan 70 dirhams et le saint-pierre 120 dirhams. La faute à qui? Aux multiples intermédiaires qui s'interposent entre le mareyeur et le consommateur final.

Une distribution complexe

Mais la directrice générale de l'ONP, Amina Figuigui, que nous avons rencontrée, lors de la deuxième édition du salon Halieutis, qui s'est déroulée du 13 au 17 février 2013, à Agadir, lance une nouvelle stratégie pour lutter contre cette chaîne de distribution longue et complexe. «Cette stratégie s'articule autour de deux points: il y a d'abord la nouvelle loi sur le mareyage qui définit les conditions d'accès à la halle au poisson, désormais accessible aux mareyeurs détenant une carte professionnelle délivrée par le ministère de la pêche. Et puis, nous avons construit des marchés de gros de poisson partout au Maroc», nous explique Mme Figuigui. Ces marchés de gros, dotés d'équipements de froid et d'hygiène très appropriés, et qui existent à Casablanca, Oujda, Meknès, Marrakech, Rabat et Taza, ont pour but de réduire le nombre d'intermédiaires et proposer ainsi des prix intéressants pour le consommateur.

Le vœu des professionnels

Celui de Tanger est en cours de réalisation et sera bientôt opérationnel. Mais est-ce suffisant pour encourager les Marocains à consommer le poisson jugé cher et rare? «Ce n'est jamais suffisant car c'est un travail de longue haleine», réplique la patronne de l'ONP, qui évoque par ailleurs cette nouvelle campagne institutionnelle de communication, lancée par le ministère des Pêches maritimes et destinée à promouvoir la consommation du poisson marocain chez les clients nationaux et sur les marchés étrangers.

Considérée comme l'événement majeur de cette seconde édition du salon Halieutis, cette campagne, dotée d'un budget de 30 millions de dirhams sur deux ans (2013 et 2014), a fait l'objet d'une convention signée, jeudi 14 février 2013, entre le ministre de l'Agriculture et des Pêches maritimes, Aziz Akhannouch et Amina Figuigui. Pour sa part, Zakia Driouich, nommée secrétaire générale du département de la Pêche, le 22 janvier 2013, après une longue carrière de 25 ans au sein du ministère où elle a gravi progressivement tous les échelons, parle de cette campagne institutionnelle comme une révolution dans le secteur de la pêche.

Un secteur qui vit certes des difficultés économiques mais «qui tend à se redresser et se moderniser grâce au plan Ibhar lancé par le ministère», nous explique-t-elle lors d'une rencontre en marge du salon. Ainsi, 5 milliards de dirhams, dont 1 milliard pour l'État, sont réservés à la modernisation de la flotte consacrée à la pêche côtière. Une somme considérable sur laquelle le ministère de la Pêche fonde ses espoirs pour sortir ce secteur de son archaïsme. Un vœu auquel aspirent aussi les professionnels de la pêche qui ne cachent pas leur inquiétude face à l'avenir et face à la détérioration de leurs conditions matérielles. Là sont concernés aussi bien les armateurs que les marins pêcheurs.

Russie, Europe..., le Maroc multiplie les accords de pêche

La Russie est le nouveau pays avec lequel le Maroc signe un accord de pêche. Ce récent accord remplace celui signé, le 3 juin 2010 à Moscou, arrivé à échéance, le 2 juin 2012, et intervient après la tenue de plusieurs rounds de discussions au cours de cette année. En vertu de cet accord, dont la durée est fixée à 4 ans, il a été convenu entre les deux États de permettre à une flotte de 10 navires russes de reprendre leurs activités de pêche dans les eaux marocaines.

En contrepartie, les armateurs russes s'acquitteront d'une compensation financière représentant le droit d'accès à la ressource. Cette compensation financière a été instaurée pour la première fois en 2011 et a été augmentée à hauteur de 100% en ce qui concerne l'accès à la ressource et de 40% en ce qui concerne les captures. Par ailleurs, les navires russes sont tenus d'embarquer en permanence un effectif de 16 marins marocains contre 14 dans l'ancien accord. De même, un observateur scientifique est également embarqué en permanence pour le suivi et le contrôle des activités de ces navires en mer. Après la Russie, on attend l'accord de pêche avec l'Europe dont les négociations semblent connaître un coup d'arrêt. Car aucune date n'a été fixée pour le sixième round après le cinquième, qui s'est déroulé à Rabat les 11 et 12 février 2013. Selon la Secrétaire générale du département des pêches, Zakia Driouich, «l'offre des Européens ne nous a pas satisfaits et ils doivent faire un effort». L'ancien accord, dont la reconduction avait été rejetée par le Parlement Européen par un vote, en février 2012, était assorti d'une compensation financière de 36 millions d'euros et les Marocains espèrent monter à 38. Tandis que les Européennes ne proposent que 28 millions d'euros. Une offre motivée par le resserrement du budget européen.

Lien : <http://www.maroc-hebdo.press.ma/index.php/accueil/56-numero-precedent/5926-comment-remettre-le-poisson-a-la-portee-des-marocains>